

TRAMPOLINE



LANGUEDOC
ROUSSILLON
SAISON 2009-2010

Une seule filière de compétition : FIR structurée par des catégories d'âge et des programmes.

Les clubs désirant découvrir l'activité Trampoline pourront désormais trouver sur le site fédéral un guide de base intitulé « comprendre le TSA en un clic ». Celui-ci contiendra les documents utiles pour démarrer l'entraînement et/ou la compétition en TR, les incontournables, le matériel, la sécurité, les mouvements de base.

Un stage d'une journée sera mis en place pour information pendant les vacances de pâques la date sera diffusée par le comité régional.

Pas de juge obligatoire.

- **Date de la coupe régionale le 19 juin 2010 à NIMES.**

(Un courrier officiel avec les horaires et le détail du lieu vous parviendra 1 mois avant la compétition).

Engagement auprès du comité régional avec le fichier joint.

- Carte de compétition avec le fichier joint.

Règle de participation :

La catégorie FIR est destinée au débutant et initiés.

Montant des engagements 2 € par participant à envoyer avec les engagements au comité régional Languedoc Roussillon - maison des associations - 10 rue de l'ancien port des catalans - 11100 NARBONNE.

Tenue de compétition :

Garçons :

- tenue de compétition FFG et chaussettes blanches
- short moulant ou cycliste et tee-shirt .chaussettes blanches obligatoires.

Filles :

- justaucorps avec ou sans manches et chaussettes blanches
- Short moulant ou cycliste et tee-shirt. chaussettes blanches
- Entraîneur : survêtement obligatoire.

Toute participation à une compétition sélective dans la filière Fédérale (individuelle) ou Nationale (individuelle et synchronisée) ou sélection au Trophée National interdit la participation en coupe régionale .

Les compétiteurs de ces catégories peuvent s'inscrire en démonstration.

Engagement : la date de forclusion des engagements sera de 3 semaines avant la date prévue de la coupe régionale, soit le 29 mai 2010.

Les forfaits :

- Forfait déclaré 10 jours au moins avant la compétition : droit d'engagement conservé pas d'amende
- Forfait dans les 10 jours justifié avec certificat médical droit d'engagement conservé pas d'amende.
- Forfait non justifié ou non déclare application de l'amende en vigueur au tarif fédéral et engagement conservé.

Les cartes de compétitions doivent être remises l'accueil le jour de la compétition.

REGLE DE COMPETITION :

Les compétiteurs passent par catégories ils doivent se présenter en chambre d'appel avant leur passage. Un temps d'échauffement est accordé avant les passages de compétition, deux passages de compétition : les enchaînements peuvent être les mêmes ou différents mais doivent respecter les enchaînements prévu pour chaque catégorie.

Début de l'exercice

Chaque compétiteur débute son exercice au signal du juge arbitre. Après le signal du juge arbitre le compétiteur doit se présenter devant les juges et dispose de 60 secondes pour effectuer la première touche de son exercice. Dans le cas contraire il sera pénalisé par les juges à l'exécution.

En cas de faux départ, le compétiteur peut repartir sur indication du juge arbitre.

Le trampoliniste peut s'arrêter lors des chandelles de préparation et repartir sans que cela ne lui soit comptabilisé, si c'est dans la minute impartie.

Fin de l'exercice

L'exercice doit se terminer sur la toile à la station debout stable sur les deux pieds (talons collés à la toile), en marquant la position pendant 3 secondes. Dans le cas contraire, le compétiteur sera pénalisé.

Le trampoliniste a le droit, pour s'arrêter, à une chandelle après sa dernière figure.

Après avoir réalisé leurs deux exercices, les compétiteurs quittent en rang le plateau de compétition avec toutes leurs affaires pour laisser place à la série suivante.

Palmarès

Les notes et le classement sont affichés dans la salle de compétition.

Au moment du palmarès et de la remise des récompenses, les compétiteurs doivent être présents, en tenue.

Les compétiteurs ayant terminés sur le podium montent obligatoirement en tenue de compétition.

Pas de récompenses en cas d'absence injustifiée.

Le trampoliniste

Il doit connaître les règlements et s'y conformer. Sa tenue doit répondre aux principes réglementaires. Il doit porter des chaussons et /ou des socquettes de couleur unies blanches sans inscriptions. Avoir les cheveux attachés correctement et ne pas porter de bijoux.

Tout trampolinistes doit accepter le jugement qu'il lui est donné et remarques (ou conseils) du J.A.

L'entraîneur

Il doit porter une tenue sportive correcte.

Il doit connaître les règlements et s'y conformer.

Il évitera de commenter à voie haute les notes ou les compétences du jury. (cf brochure générale)

Il doit avoir la licence F.F.G. de la saison en cours.

Chaque entraîneur doit être vigilant à la sécurité de son/ses athlètes (tapis de sécurité, parade,...)

Pendant l'exercice, il ne doit pas communiquer avec l'athlète, ni masquer la visibilité des juges.

L'utilisation du tapis de parade par l'entraîneur du compétiteur (ou un autre technicien expérimenté) et placé du côté opposé au jury est **conseillé** durant les échauffements et la compétition afin d'assurer la sécurité de l'athlète. Cette surveillance n'entraîne pas de pénalité.

GUIDE DE JUGEMENT TRAMPOLINE région Languedoc Roussillon:

Le jury et ses fonctions

Le jury est constitué 4 personnes minimum:

- 2 juges à **l'exécution** qui évaluent la tenue de corps, le contrôle, la stabilité et l'amplitude de chaque figure (élément comprenant l'évolution aérienne partant de la perte de contact avec la toile jusqu'à la rentrée dans le support élastique)

- 2 juges à la **difficulté** qui calculent le niveau du mouvement

1 responsable du jury qui peut faire partie du jury

Le jury peut être placé sur le sol en position debout, à une distance deux plus de deux mètres. Un juge ne peut officier sans sa licence F.F.G.

L'exécution

La notation de l'exécution est effectuée au dixième de point.

Les pénalisations sont déduites d'une note d'exécution maximale indiquée par le juge arbitre (la note maximale étant de 10 pt).

Les juges évaluent :

- l'exécution dans une fourchette de 0.0 à 0.5 pt et inscription des déductions correspondantes (voir guide du jugement)

- la réception sur deux pieds, non équilibrée, ou/et immobilité non conservée 3" = 0.1 à 0.2 pt.

Sur indication du juge arbitre, les juges peuvent déduire :

- le manque de stabilité à la dernière partie d'exercice ou après (dans ce cas, seule la pénalité la plus importante est appliquée) :

▪ Tomber sur la toile ou toucher la toile avec tout autre partie du corps que les pieds (mains, genoux ...) = **0,5 pt**

▪ Toucher ou marcher sur autres choses que la toile = **0,5 pt**

- Réception ou chute en dehors de la toile du trampoline, sortir du trampoline ou réaliser un élément salto supplémentaire = **1,0 pt**

Déductions supplémentaires à effectuer sur indication du juge arbitre :

- conseil ou signal donné à un compétiteur par ses propres pareurs

Ou l'entraîneur au cours de l'exercice ; pour chaque infraction = 0.3 pt
(pas de pénalité dans le cas de gymnastes handicapés)

- chandelle intermédiaire; pour chaque infraction = 1.0 pt

- Si un gymnaste exécute plus de dix éléments = 1.0 pt.

- dépassement du temps autorisé pour commencer l'exercice =

61 sec. 0.1 pt

91 sec. 0.2 pt

101 sec. 0.3 pt

La difficulté

Les éléments sont considérés comme différents lorsqu'ils sont amenés d'une position différente sur la toile, de debout, d'assis, du dos, du ventre (Ex : assis-1/2 tour debout est différent du tombé dos-1/2 tour debout).

Les sauts de bases (sauts groupé, carpé serré, assis, assis revenir debout) n'ont pas de valeur mais sont reconnus.

Les deux juges à la difficulté calculent la valeur en difficulté de l'imposé et affiche 1 note.

L'arbitrage

Le juge arbitre est responsable de l'évaluation correcte et objective de son jury. Ses fonctions sont multiples :

- direction des réunions de juges et des notations d'essai
- direction de la compétition
- décide si un deuxième essai doit être accordé à un compétiteur
- décide si un compétiteur n'a pas une tenue réglementaire
- fixe la note maximale en cas d'interruption de l'exercice
- informe les juges à l'exécution en cas de déduction supplémentaires

les juges

Le juge fait partie intégrale de la compétition au même titre que l'athlète et l'entraîneur. On ne peut porter réclamation sur les notes données par le jury. Seule une erreur flagrante du calcul de la note de difficulté peut amener à une correction. C'est l'entraîneur qui indiquera au juge arbitre l'erreur éventuelle. Son intervention devra être effectuée d'une manière respectueuse, sans interférer au bon déroulement de la compétition et avant le début de la série suivante.

Carte de compétition

Trampoline FIR LANGUEDOC - ROUSSILLON

Nom.....

Sexe :

Prénom

Club

NUMERO du mouvement choisi :.....

OPTION : 1 2 3

Rayer si pas d'option

